

## Affaire SINGER

PLAINTÉ avec constitution de partie civile pour empoisonnement par des sels de cuivre  
Ferme de Niederwyhl, à Bourbach le Haut, en Alsace

Point PRESSE du Jeudi 25 février 2016

Cabinet Michel Ledoux et associés  
10 rue Portalis, 2<sup>e</sup> étage, PARIS 75008

Avec

Hubert SEILLAN, Docteur d'État en droit, Avocat ; André PICOT, Toxicochimiste, Directeur de Recherche honoraire du CNRS ; Jean-François NARBONNE, Professeur de Toxicologie (Bordeaux 1) et Anne-Marie SINGER, victime

### COMMUNIQUÉ

Le 25 février à 18 heures

Les faits sont connus : 850 moutons sont morts, les sols sont stériles et les 3 habitants de la ferme ont été intoxiqués par des sels de cuivre. Les 2 survivants sont malades et sans ressource. Il est question d'un acte intentionnel d'empoisonnement. La procédure pénale en cours depuis 2002 n'a pas permis aux victimes d'obtenir une réponse satisfaisante à aucune de leurs demandes.

Les expertises multiples se sont montrées contradictoires, dont certaines médico-légales avec des arguments délibérément fallacieux.

Aujourd'hui nous constatons que deux approches diamétralement opposées sont proposées au juge d'instruction : celle des spécialistes en toxicologie et celle des médecins légistes. Les premiers concluent à l'existence d'un lien de causalité indiscutable, alors que les seconds se refusent à l'admettre. Face à cette controverse, qui appellerait en d'autres lieux une conférence de consensus (comme cela se pratique dans les hôpitaux ou les laboratoires de recherche), le Juge d'Instruction n'a pas procédé à cette démarche. En l'état actuel, la question est posée de la capacité des tribunaux judiciaires à traiter des dossiers de ce type et plus particulièrement des juridictions pénales.

Madame Singer a alors décidé de saisir les Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins du Bas-Rhin et des Bouches du Rhône, afin de leur demander si les bonnes pratiques et les règles de déontologie des expertises médico-légales ont bien été respectées.

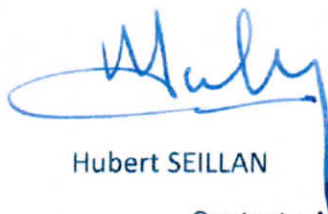
En conclusion de ce point de presse, il est apparu à tous, scientifiques, juristes et journalistes, que les carences de l'État et de ses services sont nombreuses dans ce dossier.



André PICOT



Jean-François NARBONNE



Hubert SEILLAN



Anne-Marie SINGER

Contact : Anne Marie SINGER, Tél. : 03 89 38 86 26 – am.singer@orange.fr